L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 23 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.

La propriété Nos 144 et 146 rue Conti, entre Remparts et Bourgogne, qui a toujours été occupée par un tourneur sur bois.
S'adresser 93 Passage de la Bourse.
23 mars—7f

VASTE MAISON à louer ; établie en grocerie ; convenable pour autre genre d'affaires, coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1[2] New St-Bernard. 20mars—2sm

DEMANDES.

ON demande — Une dame (blanche) d'un certain âge, parlant le français, pour faire la cuisine et aider dans une épicerie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 17mars—8f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hunter & Gensslinger vs Walter Turnbull & J. A. A. Rousseau.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 15,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le LUNDI, 1er avril 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un type writer caligraphe No 19,602.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22mars—22 27—1er avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward Marion Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,519 — Division A.—Attendu que Mme Fanny Elizabeth Bienvenu, veuve de Edward Marion Hunt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feu Edward Marion Hunt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
23mars—23 27 31 Greffier.

Succession de Louise Latchford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 25,250—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Phillip H. Mentz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22mars—22 27 31 Greffier.

Succession de Henry Jurgens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No. 25,276—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

Succession de Blanche E. Bailly, Veuve d'Alexis Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No. 21,799. — Division E. — Attendu que Bernard Maylie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Blanche E. Dumestre décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 mars—22. 27. 31. Greffier.

Succession de Nicholas Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,873—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Kuntz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Mme Mary Maher, femme de Daniel Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,440—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 mars—20,24,29 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Alfred Thompson & Henry C. Ahlers Home Steam Laundry Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,308—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
14mars—14 19 23 Greffier.

Joseph Cristina vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,891—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Agostino Mazzola, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 mars—22 27 31 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,835—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et déterminer sur quels termes aucune des réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise ; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
22 mars—4 f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—J. F. Hellerbach vs. ses créanciers — No 26,716—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hellerbach, soit et par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue par devant Bernard Titche, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Henderson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
[Signé :] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril.

VENTES PAR LE SHERIF.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

C. H. Stewart vs la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt-huit ilets de terre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16mars—16 23 30—6 13 17avril.

Ecole anglaise et française

—DE—

CHAS. CARON ET L. WILLIAMS,
198 rue des Remparts.

Bonne école du soir, à $3 par mois.—Leçons d'anglais pour Français. 10mars—Lu—Dim

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun ; Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 00 ; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de...$500,	soit......	$50,000
100 Lots de...$300,	......	30,000
100 Lots de. .$200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur— Bureau No 3 1[2] rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-îlet borné par les rues **Conti, Royale, St-Louis** et le **Passage de la Bourse**, désigné par la lettre D, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. R. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue **Conti** sur 62 pieds 10 pouces et 4[8] d'un pouce de profondeur, aussi :

2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le **Passage de la Bourse**, 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Royale**, 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti**, 7 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis**, sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal **51 rue Conti** et ayant onze chambres, corridor, cour briquetée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o[o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transférera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rollo, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1[2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St-Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 124 pieds ou le dit lot se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond ; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Communy de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1844, et déposé en l'étude de Po. Lacoste, ancien notaire.

Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 231, 233 et 235 rue de Chartres ; la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines ; aussi, de grandes écuries en briques, ayant 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures au milieu et corridor sur le côté pavé en tuiles, cerendab en fer ornant toute la façade de la propriété ; sur le toit de la bâtisse au fond est une belle terrasse, et jardin d'été.

Conditions—Une moitié au plus comptant, la reste à 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue ; ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie usuelles de non aliénando, le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets, détenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris l'intérêt et les frais ; la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur le capital et intérêts restant dus, dans le cas de poursuites pour le recouvrement du dit montant ; et la vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêt et frais ; l'acquéreur devra payer dix pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente ; il devra, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889 ; dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix d'adjudication, comme il est stipulé ci-dessus dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé sans autre formalité, pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16 23 30—6 13,20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINES.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No 25,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "B."

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 3 1[2 rue Carondelet—LUNDI, 25 mars 1889, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue Chartres entre Dumaine et St-Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour le compte de la dite succession, la liste de machine de valeur, à savoir :

Une machine à vapeur.
Une locomobile avec chaudière.
Une presse droite pour portorer.
Deux tours Screw Cutting lathe avec "counter Shaft".
Un "Plainer" à main.
Crémaillère, coins, vis et bancs, "foot lathe", arbre de couche et poulies, modèles, balances, boîtes à outils vides, meules, fontes, fer forgé, cuivre, vieilles machines, "jumps" en cuivre avec leviers pompe double, chaudière modèle, crics machine à rainures, meubles de bureau, flèches, crochets consoinets, blocs, forges, soufflet, "counter Shaft", et autres beaux outils de valeur, tels qu'on en trouve dans les fonderies ; le tout d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14, 20 à vente.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus la propriété décrite ci-après, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions - Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.
Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 29, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Marais, anciennement Moralès, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de façade rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par le dit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1866, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.

Enregistré dans le C. O. B., 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devront être payés comptant sur les lieux de l'adjudication ; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale.

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1[2, 343 et 343 1[2, rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Soye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° **Un lot de terre,** situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre ; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus ; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° **Un lot de terre,** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 46 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 153 pieds de profondeur sur la ligne parallèle et vers la rue Villeré, 11 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue de l'Esplanade, 19 pieds 4 pouces 6 lignes sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Marais, 64 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 175 de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue des Marais.

Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon ou le à arche, salle à manger à arche avec office, cuisine et chambre à domestique ; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz, partout ; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas, etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° **Un lot de terre** situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Colombus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 16 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.

4° **Un autre lot de terre** situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, sur 117 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louée aussi $32 par mois.

5° **Quatre lots de terre,** situés dans la ville de Bossier, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.

Le lot No 3 de l'îlet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 8 de l'îlet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 9 de l'îlet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St-Mary, mesurant 60 pieds de face à la rue St Mary sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 11 de l'îlet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° **Un Bond de John W. Read,** en faveur du défunt M. S. Coste, pour $10,000 daté 1er février 1887, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.

7° **Un montant divers de billets,** comptes et réclamations d'après inventaire en la dite Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes **comptant et** pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets à crédit et transféreront les polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non à renando et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la cote des propriétés en 1889 sans estimation et toutes les autres clauses usuelles générales contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de vente se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6,13

La résidence Viguié, rue Royale No 293.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix-sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécit de sept pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale puis une autre profondeur de soixante et onze pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à deux étages, écurie, cour pavée en pierres plates, etc., etc.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera, en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9mars—9 16 au 23

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

Terrain spacieux avec une jolie résidence double à l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Roman et Kerlerec renfermé par les rues Esplanade et Prieur, lequel lot de terre mesure 75 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 100 pieds.

Ensemble une jolie résidence à deux corps de logis, avant un corridor d'entrée, neuf chambres, cuisine double avec hangar entre la cuisine et la maison, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, écurie, etc.

Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant G. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9 mars—9 16 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, un daté le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Le quel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido ; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non alienando, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication en prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4, 6, 13, 20, 27,—3, 6 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement. — Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, Nos 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. — Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—

Les propriétés suivantes, savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périlliat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations en briques.

Cette propriété est louée $45 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2[3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs, divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférera les polices d'assurances.

Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.

Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'état et de ville pour l'année 1889 et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 20—avril 6 13 20 27

Un beau magasin en face du marché Trémé placement profitable. Terrain de valeur avec un grand magasin en briques No 178 rue Orléans et faisant face à la rue St Pierre, entre les rues Villeré et Marais, mesurant 19' 10" de face aux rues Orléans et St-Pierre sur une profondeur de 114' 5" 6".

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire. L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix d'achat. 21mars—

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,260.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie à l'Avenue du Chemin de la Métairie et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété désignée sur un plan déposé comme plan No 2 au bureau de Edward Gottschalck, ci-devant notaire en cette ville d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit : 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de la ligne la plus rapprochée du bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,379 pieds 2 pouces et 2 lignes au canal sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne de la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes de la ligne ouvrant 850 pieds de la ligne du fond de la propriété Gaertner, 1000 pieds, et courant de la ligne du fond de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur le bord de la Métairie. Ensemble une résidence couverte en ardoises et bâtie de brique, grand rez-de-chaussée, galerie devant et derrière, grand terre, saison double, basse salle à manger, chambre, six couchers, une autre bâtisse servant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.

Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes de bétail, trois citernes, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêts par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur par transférera assurance de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets, et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 p. 0[0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril.

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Couvent.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,757.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, tenant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique ; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, lieux d'aisance haut et bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0[0 d'intérêt de date et 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire ; l'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0[0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, rue Royale, No 137.

PAR JAS. P. GUINAULT, ENCANTEUR—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74 :

Un lot de terre mesurant 26 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes entre les rues Toulouse et St-Pierre borné par la rue Bourbon.

Ensemble, une bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, et sept chambres aux étages supérieurs. Une autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant huit chambres ; cour pavée en pierres plates, lieux d'aisance, citerne, etc.

Loué $53 par mois.

Le tout d'après plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an, de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Chs. Rollo, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.
9mars—9 16 au 23

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,018.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les **bâtisses et améliorations qui en dépendent,** dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril 6

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.

Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

Un splendide terrain rue Peter.

Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.

Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.

Meubles de maison et autres effets.

Succession de François Vallette.

No 25,994.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 36, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 99 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi, est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad ; près des Planters' Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près dudit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit : Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 3 de l'îlet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupé par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'îlet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Vallette, 87 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit, seront vendus tous les meubles de ménage etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison occupée par le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fé —23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Octavie.

Succession de Peter Burrell.

No 25,150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan :

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2 9,16,23,30.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 413 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite cour, rendu le 4 et signé le 8me jour de février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez de chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuisine, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisances, etc. Le terrain est richement embelli avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustos, et porte le numéro municipal 413 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Trémé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 ; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée ayant 2 chambres, cuisine, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé actuellement comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisances, etc., et portant les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St-Charles, sur une profondeur de façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure anglaise ; ensemble avec un beau cottage en bois convert en ardoises, éloigné de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule ; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher au premier ; lieux d'aisance, citernes, etc., cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $35 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement ; les dits billets doivent être assurés avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue ; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets ; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuit pour renforcer la collection ; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan :

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 ; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
1mars—17 23 30—6 13 20avril.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence, No 782 rue du Camp,

Entre les rues Septième et Huitième.

Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889, Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan :

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—

Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres, gaz et citerne, jardin, etc., le tout en bon état, et pouvant être inspecté avec carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0[0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera, en outre les taxes de 1889, et fera un dépôt comptant de 10 0[0 sur les lieux.

Actes de vente pardevant Jo'n Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises, No 155 rue Constance, entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889, Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan :

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 po ces et 5 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois à deux étages** recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec gaz et installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et bien réparé avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2° **Dix actions** du fonds-capital de la Banque du Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3° **Un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Pour la propriété foncière.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0[0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0[0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Gasquet, Deux jolis cottages,

Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", un ordre en date du 13 février 18-9 et l'autre du 25 février 1889, Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cuve, etc. ; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée ; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

VILLA SUR LE GOLFE,

S'élevant sur le magnifique rivage de la Baie St-Louis.

La résidence de M. J. W. Hincks, située sur le bord de la mer.

A l'encan à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le "**Homestead sur le bord de la mer**" appartenant à J. W. Hincks, Esq., **à la baie St-Louis, Miss.** Les terrains ont une façade sur le lac (environ un demi-mille du wharf de Jno. Martin) de 198 pieds, sur une profondeur d'environ 1300 pieds, avec un beau wharf et une grande cabane à bain devant ; le tout d'après le plan.

Les améliorations comprennent une résidence élégante pour famille, entièrement meublée pour y demeurer, garçonnière et autres bâtisses détachées, écurie, remise, poulailler et autres bâtisses ; les terrains sont ornés de magnifiques chênes, pacaniers et arbres fruitiers et une vigne de socos, le tout entièrement entouré.

L'endroit est bien choisi sur le bord de la mer, et peut être considéré comme étant un faubourg de la Nouvelle-Orléans, les facilités pour s'y rendre sont si attrayantes, rapides, continues et certaines, qu'elles vous permettent de faire vos affaires journellement dans la Ville du Croissant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles ; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire public.
17 mars—17 24 31—avril 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Boité et de dame Henriette Bodé.

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan ; la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz ; et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé

—PAR—

H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.

Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, savoir :

1° Le magasin à quatre étages No 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet, le dit terrain est désigné comme No 3 et mesure 30 pieds 2 pouces 6 lignes et 7[8 de face à la rue Canal, 30 pieds 2 pouces 6 lignes et 7[8 de largeur dans le fond, sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3[10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens marchand d'habits et a été continuellement occupé par lui, lequel a ici un bail jusqu'au 30 septembre 1889 et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Frémaux, en date du 20 mars 1869, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits deux lots, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark" maintenant appartenant à M. Leverich et font face à "l'Académie St-Simeon" et à "Propriété Manson".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et 2 ans de crédit avec intérêt annuel de 7 pour cent par an. Le crédit devant être garanti par hypothèque avec privilège spécial et lien de vendeur, avec clause d'assurance et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889, et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire.
26 fév—26—Mars 2 9 16 17,23,24,29,30.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1[2 rue Milan. près de Prytanée.

Dans l'affaire de H. J. Andrews vs ses Créanciers

No 25,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur ; bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1[2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier plus amplement décrit comme suit : Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot 15 de l'îlet 153 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec galerie devant et cinq chambres pleines et allée sur le côté à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $288 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée, à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le nécessaire que puisse désirer l'acquéreur, condition de première classe, un loyer sûr et qui augmentera de valeur.

Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petits cottages dans le Sixième District.

Succession de Mme Mary Wessel.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 15 février, 1889, et rendu dans la succession ci-dessus :

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant deux jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 20,480.—Division A. — Ordre de Cour — Que la pétition ici annexée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit ; que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W C Shepard soient suspendues.

Nlle-Orléans, 19 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
M. GUIRAND, Député Greffier.
19 mars—6f au 20 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle-Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796 — Vingt-sixième Cour Judiciaire du District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau : No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir—

Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions ou d'accroissement de battures, qui y sont attachés, ayant et mesurant 20 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur ; la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à A. Onésime De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Hague, et qui se compose de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.

La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. C. Brönner à $13 par mois, et le paturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un, deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 6 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, comme frais d'avocats pact de non alienando, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1889, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et un de date subséquente rendue dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Prytanée, Colisée ; la dite portion de terre consistant en lots ou portions de lots A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir :

(A) La portion de terre mesurant [illegible] 10 pouces de face à la rue Jackson [illegible] profondeur et face à la rue Colisée [illegible] 159 pieds 10 pouces et 2[8 d'un pouce [illegible] la même profondeur sur la ligne parallèle [illegible] la plus près de la rue Chestnut [illegible] dans le fond 78 pieds 1 pouce, désigné [illegible] lot No 1, sur un plan dressé par [illegible] député voyer de ville, le 5 octobre [illegible] déposé à l'étude d'Edward Barnett [illegible] cette ville, par un acte en date du 28 [illegible] la même année, formant une partie des lots de terre désignés par les Nos 3, 6, 7 [illegible] un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 [illegible] 1848 et déposé comme plan No 16 [illegible] J. R. Beard, ancien notaire en cette [illegible] et (B) Deux certains lots de terre [illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et dépendances [illegible] appartiennent, situé dans le quatrième [illegible] district de cette ville, dans l'îlet borné par [illegible] Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut [illegible] chant la portion de terre premièrement [illegible] et mesurant 49 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces [illegible] lignes entre lignes égales et parallèles [illegible] rant dans le fond 49 pieds ; étant une [illegible] sion d'une et comprenant cette certaine [illegible] de terre désignée par le No 2 sur un plan [illegible] par W. T. Thompson, voyer, le 8 [illegible] et annexé à un acte passé pardevant [illegible] notaire, le 28 novembre de la même [illegible] (C) Une autre portion de terre dans [illegible] et s'étendant en partie à la dite [illegible] terre premièrement décrite et désignée [illegible] façade sur la rue Colisée de 25 pieds [illegible] profondeur de 90 pieds entre lignes [illegible] parallèles et mesurant 25 pieds dans [illegible] le tout comme il est exhibé par le plan [illegible] fait par A. G. Blanchard, voyer [illegible]

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le [illegible] district de cette ville dans l'îlet borné [illegible] formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum [illegible] et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 184 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée, et de la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée en mesurant dans le fond 90 pieds formant une partie des lots Nos 11 et 12, et une partie de plusieurs lots Nos 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan désigné comme D sur le plan par L. Pilié, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ; les dits lots ou portions de terre desquels le défunt était le propriétaire d'une moitié indivise, seront vendus comme suit, à savoir :

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 1-0 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme lots E, F et G sur un plan, en date du 30 avril 1881, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima notaire, en date du 7 juillet 1881 ; les dits lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit :

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté.

Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Et

Un autre lot ou portion de terre dans le même îlet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots No 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'encoignure des rues St Charles et Commune ; ils sont maintenant occupés par la marchande populaire H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail ; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété, une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat" ; une action de l'Association de l'Opéra ; une action de la Bourse au Coton ; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane ; 25 actions de la compagnie dite : Southern Mutual and Land Improvement de $100 chacune ; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune ; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

51 actions du Trans-Continental Transportation Co. de $100 chacune.

25 actions du fonds-capital du Texas Continental Meat Co. $100 chacune.

12 Bons troisième hypothèque du Louisiana Ice Manf'g Co. de $100 chacun.

Certificat d'Etat et de taxe pour $175 plus six coupons de Bons d'Etat qui ont échu en janvier 1879.

4[10 parties de 24 coupons No 12 de $35 chaque, Bons de l'Etat de la Louisiane.

2 Certificats, paroisse Avoyelles scrips, se montant à $48.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt : Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Aussi, un Cheval, un Phaeton et un Pony.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les fonds liens l'intérêt indivis, etc.—ainsi qu'en est donnée la description plus haut. Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs ; le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux exécuteurs et héritiers ou parties survivants en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,13 16,23

Succession de Romain Boisselière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 20,813 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Lécho, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21mars—21, 26, 30, Greffier.

L'Abe[illegible]

Ventes

TAX[illegible]

AGOT, A[illegible]
ANDRY[illegible]
BOTHICK[illegible]
BOHR, F[illegible]
BENNET[illegible]
BRAY, F[illegible]
BRICE, M[illegible]
BURIL, F[illegible]
BALFOUR[illegible]
BROOKS[illegible]
BELL, LE[illegible]
BENTON[illegible]

FI[illegible]

ROS[illegible]

PA[illegible]

Quand [illegible] cuté ses re[illegible] Quand il e[illegible] train qui [illegible] minutes.

Vers de[illegible] rusé coquin[illegible] meuble de la[illegible] fût revenu [illegible] course en [illegible]

Les gens [illegible] lui appr[illegible] arrivé d'[illegible] gal. A [illegible] la veille au [illegible] de quelque [illegible] s'explique[illegible] fait tirer le[illegible] concluaient [illegible]

Ainsi, [illegible] rité.

Tout l[illegible] gal en P[illegible]

La lettre [illegible] d'Eloi, [illegible] même,—le [illegible] blanc, mais [illegible] être de [illegible] d'affermir [illegible]